

**Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros
A R R E T E**

**Portant interdiction de circulation sur
une partie du chemin de Traou An Dour
22 au 26 septembre 2025
Le Maire de Saint Quay Perros**

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande du service voirie de Lannion Trégor Communauté en date du 17 septembre 2025

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation sur une partie du chemin de Traou An Dour, du pont des 4 recteurs au croisement avec la rue de Kerliviec, pendant les travaux de point à temps réalisés du 22 au 26 septembre 2025

A R R E T E

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur une partie du chemin de Traou An Dour, du pont des 4 recteurs au croisement avec la rue de Kerliviec, pendant les travaux de point à temps réalisés du 22 au 26 septembre 2025

Article 2 : Une déviation sera mise en place par la rue de Kerliviec

Article 3 : Le droit d'accès des riverains sera préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité. L'interdiction de circulation visée à l'article 1 ne concerne pas les véhicules et engins de chantier nécessaires au retrait des arbres

Article 4 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation, et la déviation, sera mise en place par les Services de Lannion-Trégor Communauté, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 22 septembre 2025

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- Les Services de Lannion-Trégor Communauté et les Services Techniques de Saint-Quay-Perros
- Les communes de Perros-Guirec, Lannion et Pleumeur-Bodou

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 17 septembre 2025

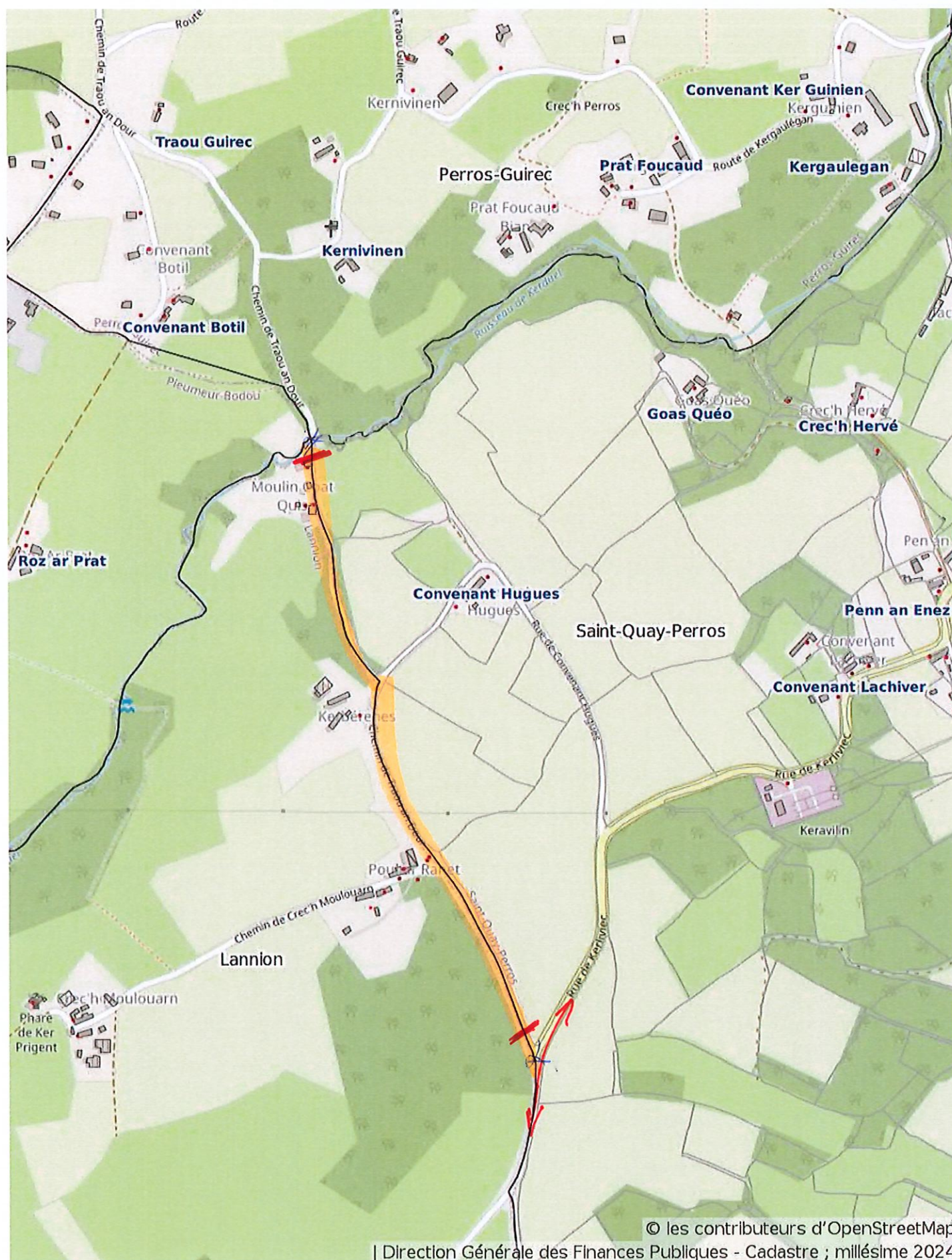
LE BOZEC Marcel, Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 17 septembre 2025





22700 SAINT-QUAY-PERROS
Le calme à deux pas de la mer



© les contributeurs d'OpenStreetMap

| Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre ; millésime 2024